
**LICENCE
D'EXPLOITATION DE
DONNEES SOUMISES A
PERCEPTION**

ANNEXE 2 : LICENCE D'EXPLOITATION DE DONNEES SOUMISES A PERCEPTION

L'utilisation des données offertes en vertu de la présente licence est encouragée, sous réserve du respect de quelques conditions.

UTILISATION DES DONNEES SOUS CETTE LICENCE

L'utilisation des données manifeste votre acceptation des modalités énoncées ci-dessous.

Droits de l'utilisateur

Le Fournisseur des données concède, moyennant rémunération, à l'utilisateur un droit non exclusif et de libre utilisation des données publiques, objet de la présente licence, à des fins commerciales ou non, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

L'utilisateur est libre :

- de les reproduire, les copier,
- de les adapter, les modifier, les extraire et les transformer, pour créer des « Informations dérivées », des produits ou des services,
- de les exploiter à titre commercial, par exemple en les combinant avec d'autres informations, ou en l'incluant dans son propre produit ou application.

Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur est tenu de mentionner la paternité de l' « Information » : sa source (au moins le nom du « Fournisseur des données ») et la date de dernière mise à jour des données utilisées. Il peut remplir cette exigence en renvoyant, par un lien hypertexte, vers la source des données.

Si le Fournisseur des données ne fournit pas d'indication sur la paternité ou si les données proviennent de plusieurs fournisseurs et que l'existence de multiples paternités n'est pas adaptée au produit ou à l'application, l'utilisateur emploiera la formule suivante : « Données visées par la Licence ouverte- Burkina Faso ».

En cas de non-respect de ses obligations, les droits concédés aux termes de la présente licence seront retirés automatiquement.

EXEMPTIONS

La présente licence ne confère pas le droit d'utiliser :

- des données à caractère personnel ;
- des droits de tierces parties que le Fournisseur des données n'est pas autorisé à accorder;
- les noms, les emblèmes, les logos ou d'autres symboles officiels du Fournisseur.

APPROBATION

La présente licence n'accorde pas de droit d'utiliser les données pour faire croire en l'existence d'un statut officiel ou laisser entendre que le Fournisseur de données appuie ou approuve l'exploitation des données qui en est faite par l'utilisateur.

GARANTIES

Le Fournisseur des données garantit à l'utilisateur que les éventuels droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers ou par le Fournisseur sur les données ne font pas obstacle aux droits accordés par la présente licence.

RESPONSABILITE

Les données sont offertes sous licence « telle quelle ». En conséquence, le Fournisseur de données, ne fait ni implicitement, ni expressément, aucune déclaration, n'accorde aucune garantie et n'assume aucune obligation ou responsabilité dans la mesure où la loi le lui permet.

Le Fournisseur de données n'est pas responsable des défauts ou d'erreurs éventuellement contenus dans les données et ne peut être tenu pour responsable de toute perte, tout préjudice ou dommage causé à des tiers du fait des données utilisées.

DROIT APPLICABLE

La présente licence est régie par le droit du lieu d'établissement du fournisseur et les mêmes juridictions sont seules compétentes pour tout différend sur l'interprétation sauf stipulations contraires du fournisseur.

DEFINITIONS

Données à caractère personnel : toute information qui permet, sous forme que ce soit, directement ou non, l'identification des personnes physiques, notamment par référence à un numéro d'identification ou à plusieurs éléments spécifiques propres à leur identité physique, psychologique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Données publiques: toute information reçue ou générée par le producteur dans l'exécution de sa mission de service publique.

Droits de propriété intellectuelle : tous droits exclusifs reconnus comme tels par l'Accord de Bangui révisé du 14 décembre 2015 et par la Loi N°032-99/AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

Fournisseur de données : tout organisme assujetti à la diffusion des données publiques.

Utilisateur de données : toute personne faisant usage des données publiques dans les conditions fixées par ladite licence.

VERSION DE LA LICENCE

L'Etat burkinabè se réserve le droit de proposer de nouvelles versions de la Licence Ouverte. Ce fait ne fait pas obstacle que les utilisateurs continuent à exploiter les données qu'ils ont obtenues sous cette licence s'ils le souhaitent.